

Châteauguay



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2225-24

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2225-24 d'un montant de 600 000 \$ visant des travaux de réfection de la rampe de bateau Higgins, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 20 ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 13 janvier 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 mars 2025.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 10 mars 2025.

**Le greffier,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Dolhan', is written over a faint blue line.

**George Dolhan, notaire**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2225-24**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 10 mars 2025, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2225-24 d'un montant de 600 000 \$ visant des travaux de réfection de la rampe de bateau Higgins, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 20 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 10 mars 2025, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 10 mars 2025.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**